



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de collaboration ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Les sociétés du groupe NOBICORP, à savoir NOBILITO (RCS NANTES 500.547.260) et SWEET GROUP (RCS NANTES 841.158.157), (« NOBILITO ») confie à tout professionnel compétent (« Prestataire ») la réalisation, sur commande, d'une ou plusieurs prestations de développement web, de création de contenus et supports de communication print et/ou web pour tout événement ou entité (« Services »), en sous-traitance de tout ou partie de commandes passées par le client de NOBILITO (« Client Final »). L'exécution des Services par Le Prestataire débouche sur la remise d'un « Livrable » à NOBILITO.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services sous traités par NOBILITO auprès du Prestataire, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Prestataire, et notamment ses conditions générales de prestations de services. Toute mission de sous-traitance acceptée par Le Prestataire implique, de la part de ce dernier, l'acceptation des présentes conditions générales de sous-traitance. Conformément à la réglementation en vigueur, NOBILITO se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de sous-traitance, en fonction des négociations menées avec Le Prestataire, par l'établissement de conditions particulières de collaboration en sous-traitance (« CP »).

Article 2 - Commandes

Les commandes de Services sont transmises par NOBILITO au Prestataire par email et ne sont validées qu'à l'acceptation du devis du Prestataire (« Devis ») par NOBILITO ou la signature des CP par les Parties.

Le Prestataire détaillera le plus précisément possible les Services demandés et Le Prestataire s'engage à transmettre à NOBILITO un devis dans un délai maximum de huit (8) jours.

Les demandes de modification présentées par le Client Final à NOBILITO et acceptées par cette dernière seront répercutées le cas échéant sur les Services sous traités, sous réserve que la modification ne soit pas significative ou que Le Prestataire en ait été informé avant l'acceptation de ladite modification par NOBILITO par tout moyen traçable et n'ayant pas donné lieu à opposition de la part du Prestataire dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances.

En cas d'annulation de la commande par le Client Final pour un fait non imputable à NOBILITO, la commande sous traitée sera également annulée sans indemnité de part ni d'autre.

Aucune exclusivité n'est consentie entre les Parties au titre du présent Contrat.

De même, NOBILITO n'a aucune obligation de solliciter effectivement des Prestations au Prestataire et n'est liée par aucun minimum que ce soit en volume de prestations demandées qu'en chiffre d'affaires générée pour le Prestataire.

Article 3 - Livraison

Le Prestataire transmet les Livrables à NOBILITO par le canal technologique le plus adapté au format. NOBILITO dispose d'un droit de regard et donc de validation ou de refus du Livrable.

NOBILITO peut donc émettre des observations sur les Livrables et Le Prestataire en tiendra compte et effectuera les modifications nécessaires sous huit (8) jours, sauf stipulations contraires.

Le nombre d'aller-retour entre les Parties n'est pas limité avec toutefois l'impératif du respect du calendrier par Le Prestataire.

A l'issue de ces allers-retours, une version définitive des Livrables sera adressée à NOBILITO.

Article 4 - Rémunération du Prestataire

4.1. Prix

Le prix convenu en contrepartie de la bonne exécution de ses obligations par le Prestataire est déterminé au sein des CP signées par les Parties ou du Devis du Prestataire accepté par NOBILITO (le « Prix »).

Sauf stipulations particulières contraires entre les parties, le Prix comprend la cession des droits visés à l'article « Propriété intellectuelle », les dépenses et sujétions de toute nature, inhérentes à l'exécution des prestations de Services et notamment tous les frais de personnel externe ou interne, de déplacement et/ou d'hébergement qui pourraient être exposés par le Prestataire pour la réalisation des prestations de Services.

En cas de manquement du Prestataire à l'une ou l'autre de ses obligations, notamment en termes de qualité ou de délais, NOBILITO pourra, en application de l'article 1223 du Code civil, dix (10) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, accepter une exécution imparfaite du contrat et solliciter une réduction proportionnelle du Prix, par notification écrite au Prestataire de l'obligation et s'imposant à ce dernier.

Dans l'hypothèse où NOBILITO aurait payé tout ou partie du Prix, ce dernier pourra dans les mêmes conditions accepter une exécution imparfaite du contrat et solliciter une réduction proportionnelle du Prix ainsi que le remboursement du trop-perçu par Le Prestataire.

À défaut d'accord entre les Parties sur le montant de cette réduction proportionnelle du Prix, celui-ci sera déterminé à dire expert dans les conditions de l'article 1592 du Code civil.

4.2. Facturation et modalités de paiement

Les factures des prestations de Services sont établies par le Prestataire et adressées par email à la comptabilité de NOBILITO, dès la validation définitive du Livrable par NOBILITO.

Elles devront mentionner la nature des Services effectués et être accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires à la vérification du bien-fondé de leur contenu.

Tous les paiements sont effectués en euros à l'expiration d'un délai de 60 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Dans l'hypothèse où la date de paiement ainsi calculée n'est pas un jour ouvré bancaire, le paiement sera effectué le premier jour ouvré bancaire suivant. Tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des pénalités

calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance. En outre, NOBILITO sera dans cette hypothèse redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros.

Article 5 - Obligations du Prestataire

5.1. Obligation de résultat

Le Prestataire s'engage, à titre d'obligation de résultat, à réaliser, pour le compte de NOBILITO, les Services commandés, selon les conditions définies aux CP, notamment en termes de qualité, de quantité et de délais fixés entre les Parties au sein desdites CP ou dans tout autre document ou correspondance échangés entre elles.

5.2. Diligence - Collaboration

Le Prestataire s'engage à apporter tous les soins et toutes les diligences nécessaires à la prestation des Services qui lui sont confiés, ainsi que les prescriptions légales et réglementaires applicables, de façon à mener à bonne fin lesdites prestations de Services.

À chaque fois qu'une décision doit être prise dans le cadre de l'exécution de la prestation de Services, Le Prestataire conseille NOBILITO sur les solutions envisageables et sollicite ses instructions, lesquelles devront être délivrées par écrit, sauf si urgence ou le caractère non significatif de la décision à prendre justifie(n)t la délivrance d'instructions par téléphone ou tout autre moyen d'expression orale.

Le Prestataire s'oblige à demander tout renseignement ou information qu'il jugerait nécessaire à l'exécution des prestations de Services qui lui sont confiées et à notifier à NOBILITO par écrit, dès qu'en aura connaissance, tout élément, événement, acte susceptible d'affecter la bonne exécution de ses obligations.

Le Prestataire s'engage à participer à la demande de NOBILITO aux réunions destinées à assurer la coordination des différents intervenants, ainsi qu'aux réunions portant notamment sur les Prestations, le cas échéant dans les locaux du Client. Il s'engage à répondre en temps voulu aux demandes de NOBILITO dans le cadre de la gestion du Projet et du suivi des Prestations.

Le Prestataire n'est pas habilité à agir au nom et/ou pour le compte de NOBILITO, à quelque titre et à quelque fin que ce soit. Il veillera en conséquence à éviter toute confusion à cet égard dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cas où NOBILITO donnerait au Prestataire accès à ses locaux et/ou à ses équipements pour les besoins de la fourniture des Prestations, le Prestataire s'engage à en faire usage uniquement à cet effet et à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables. A l'issue de la prestation, le Prestataire s'engage à restituer dans les meilleurs délais les équipements qui ont été mis à sa disposition. En cas de casse ou de perte, le Prestataire comprend qu'une facture correspondant à la remise en état ou au remplacement de l'équipement lui sera adressée. Il s'engage à la régler dans un délai de 30 jours. A défaut de règlement du Prestataire, NOBILITO sera autorisée à pratiquer une compensation avec les sommes dues.

5.3. Charges du Prestataire

Le Prestataire assumera toutes les charges liées à l'exploitation de ses activités au titre des prestations de Services objets du contrat.

Il définit, sous sa responsabilité, les ressources, outils, méthodes et moyens d'exécution nécessaires à la réalisation des Services.

Le Prestataire assure la gestion administrative, comptable et sociale de son personnel affecté aux Services, dont il garantit la compétence, la probité et l'expérience. Le Prestataire conserve les pouvoirs de direction, de commandement, de surveillance et de contrôle sur les préposés qu'il aura affectés aux Services, et s'engage à indemniser intégralement NOBILITO contre tout agissement, y compris fraude et malveillance, commis par ces derniers.

Le Prestataire respecte et fait respecter les obligations et règles de sécurité communiquées par NOBILITO et/ou le Client Final dès lors que les prestations de Services sont exécutées en tout ou partie dans les locaux de NOBILITO et/ou du Client Final.

5.4. Pénalités

En cas de retard du Prestataire à l'un quelconque des délais qui lui sont impartis, NOBILITO se réserve la possibilité d'appliquer, de plein droit, après une mise en demeure préalable, des pénalités de retard non libératoires à titre d'astreinte d'un montant correspondant à deux pour cent (2%) du Prix par jour de retard.

Le fait que NOBILITO ne fasse pas valoir son droit à appliquer les pénalités dès la survenance d'un retard ou d'un défaut ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les pénalités sont cumulatives.

Le versement des pénalités n'exonère pas le Prestataire de l'exécution de ses obligations contractuelles. L'application des pénalités est indépendante des autres mesures auxquelles peut donner lieu l'application du contrat, notamment sa résiliation. Sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, NOBILITO pourra déduire le montant des pénalités de retard de toutes les sommes dues ou à devoir au Prestataire.

Article 6 - Obligations de Nobilito

NOBILITO s'oblige à communiquer au Prestataire tous documents et informations nécessaires à la réalisation des Services, et répondra à toutes demandes d'instructions relatives à l'exécution des Services dans des délais compatibles avec la bonne exécution des Services.

Il s'oblige également à tenir compte de toutes les observations qui pourraient être formulées par Le Prestataire concernant la prestation de Services.

Article 7 - Non concurrence / Loyauté

Dans la mesure où le présent Contrat est conclu sans exclusivité, le Prestataire est libre d'organiser son activité comme bon lui semble et d'effectuer toutes opérations commerciales pour son compte et/ou pour le compte d'autrui, sous réserve de respecter l'obligation de non concurrence et de loyauté détaillée ci-dessous.

Le Prestataire s'interdit de collaborer, directement ou indirectement, avec les Clients de NOBILITO concernés par les Prestations hors du cadre de l'exécution du Contrat, et ce pendant la durée du Contrat et pendant une période d'un an à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu entre les Parties que la violation de cette clause par le Prestataire donnera lieu à l'allocation d'une somme forfaitaire égale à deux fois le montant hors taxes de la mission pour laquelle le manquement a été relevé, à titre de clause pénale en faveur de NOBILITO. Le paiement de cette somme se fera à première demande et sans mise en demeure préalable. Le versement de la clause pénale se fait sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire en cas de préjudice plus élevé.

Les Parties s'engagent mutuellement à tout mettre en œuvre pour ne pas nuire à l'image de l'autre. En conséquence, chacune des Parties s'interdit notamment de critiquer ses conditions de collaboration avec l'autre. Cet engagement restera valable et de plein effet entre les Parties pendant une durée de cinq ans à compter de la cessation, pour quelque cause que ce soit, du Contrat. Le cas échéant, les Parties se portent fort du respect de cette obligation par leurs salariés.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les Livrables réalisés par Le Prestataire sont originaux et constituent dès lors, conformément aux articles L111-1 et L112-2 du Code de la propriété intellectuelle, un ensemble porteur de droits de propriété intellectuelle dont est titulaire Le Prestataire.

Dans le cadre de leur collaboration, Le Prestataire s'engage à céder à NOBILITO les droits de propriété intellectuelle des Livrables dans les conditions définies aux CP.

En cas de procédure collective du Prestataire, au moment de l'inventaire des actifs de sa société ou de son entreprise, Le Prestataire s'oblige à faire mention de la clause de cession gênant les livrables.

8.1. Garanties et obligations de NOBILITO

Le cas échéant, NOBILITO garantit qu'il a tous les droits pour utiliser l'ensemble des éléments transmis au Prestataire dans le cadre de leur collaboration.

Le cas échéant, NOBILITO s'engage au respect du droit moral du Prestataire et notamment son droit de paternité et des mentions des crédits le cas échéant.

8.2. Garanties et obligations du Prestataire

Le Prestataire garantit NOBILITO de la jouissance paisible des Livrables livrés. Le Prestataire garantit, à ses frais, la défense dans toute éventuelle action intentée contre NOBILITO dans la mesure où celle-ci serait issue d'une allégation selon laquelle le Livrable pourrait être qualifié de contrefaçon ou d'acte de concurrence déloyale ou de parasitisme ou de manière générale, engagerait la responsabilité de NOBILITO. En revanche, la responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée si l'arrêt de la jouissance paisible est exclusivement lié à une modification du Livrable initiée par NOBILITO ou le Client Final.

En cas d'emprunt d'une ou de plusieurs créations tierces, Le Prestataire garantit NOBILITO de l'obtention de l'autorisation préalable de l'auteur initial. Le cas échéant, la responsabilité du Prestataire pourra être engagée par NOBILITO dans les conditions de l'article responsabilité.

Le Prestataire s'engage à remettre le Livrable à NOBILITO sur le support et dans le format où la qualité défini au Devis ou aux CP et ce, afin que NOBILITO puisse exploiter le Livrable dans le cadre de sa mission avec le Client Final.

Le Prestataire s'interdit de sous-traiter à un tiers (personne physique ou morale) tout ou partie des prestations qui lui sont confiées par NOBILITO, sauf accord préalable et écrit de NOBILITO sur le principe de la sous-traitance. Le Prestataire se porte fort des prestations réalisées par son Prestataire.

Article 9 - Responsabilité - assurances

9.1. Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est responsable des prestations qu'il effectue et garantit à NOBILITO la bonne exécution des Services sous-traités.

En outre, Le Prestataire est également responsable de la qualité des Livrables remis et des dommages causés à NOBILITO et en conséquence au Client Final à raison d'une qualité défectueuse.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation exclusivement imputable à NOBILITO et/ou au Client Final, ou en cas de force majeure.

9.2. Assurances

Le Prestataire a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre de l'exécution des Services sous-traités.

Le Prestataire en justifie auprès de NOBILITO avant le début de toute mission confiée dans le cadre des présentes et à tout moment à première demande de NOBILITO.



Article 10 – Exécution forcée en nature

En cas de manquement du Prestataire à ses obligations, NOBILITO dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant du contrat. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, NOBILITO pourra poursuivre cette exécution forcée dix (10) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le Prestataire et son intérêt pour NOBILITO.

En cas de manquement du Prestataire à ses obligations, NOBILITO pourra également à titre alternatif, conformément aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, dix (10) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, faire exécuter lui-même l'obligation par un tiers, aux frais du Prestataire, pour autant que le coût soit raisonnable et conforme aux pratiques du marché, sans qu'une autorisation judiciaire soit nécessaire à cet effet, étant précisé que NOBILITO pourra également, à son choix, demander en justice que le Prestataire avance les sommes nécessaires à cette exécution.

Article 11 – Cession et transmission du contrat

NOBILITO confie la sous-traitance des Services au Prestataire en considération de l'expertise, l'expérience, la structure, notamment financière et le cas échéant l'actionnariat du Prestataire.

En conséquence, le Prestataire :

s'interdit de céder et/ou transférer tout ou partie du contrat sans l'accord préalable et écrit de NOBILITO

informe par écrit NOBILITO de tout changement capitalistique ou de direction qui le concerne.

À défaut, NOBILITO aura la faculté de mettre fin au contrat sans qu'aucune indemnité ne soit due à ce titre, ou d'exiger du Prestataire toute garantie qu'elle estimerait nécessaire.

Article 12 – Réglementation

Le Prestataire s'oblige à remettre à NOBILITO, préalablement à l'accomplissement des Services qui lui sont confiés, les attestations requises par la loi (article D 8222-5 du Code du travail) notamment en matière sociale et fiscale, à savoir :

Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 (six) mois.

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K ou K-BIS) de moins de 3 (trois) mois, ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou, lorsque le Prestataire est en cours d'inscription un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

Une attestation certifiant notamment que le Prestataire emploie régulièrement des salariés étrangers au regard des articles L. 8251-1 du Code du travail.

Ces attestations seront également remises par le Prestataire à NOBILITO tous les six mois.

Article 13 – Confidentialité

Le Prestataire garantit la confidentialité des documents et informations de quelque nature que ce soit, dont il a connaissance dans le cadre du contrat, qu'ils soient ou non identifiés comme étant « confidentiels » par NOBILITO.

À ce titre, le Prestataire n'utilise les informations confidentielles qu'afin d'exécuter le contrat. Cet engagement de confidentialité reste valable pendant une durée de cinq (5) ans après la cessation du contrat pour quelque raison que ce soit.

Le Prestataire garantit le respect de cet engagement de confidentialité par ses salariés.

Le Prestataire s'interdit d'utiliser le nom et la marque de NOBILITO et/ou du Client Final, y compris à titre de citation comme référence commerciale, sans l'autorisation expresse et préalable de NOBILITO. L'autorisation pourra être demandée à NOBILITO sur présentation par le Prestataire du support et du contenu du projet d'utilisation.

Article 14 – Non débauchage

Le Prestataire s'interdit expressément de collaborer, directement ou indirectement avec l'un quelconque des membres du personnel NOBILITO hors du cadre de l'exécution du Contrat, et ce pendant la durée du Contrat et pendant une période d'un an à compter de sa cessation pour quelque cause que ce soit.

En cas de violation de cet engagement, le Prestataire sera redevable à l'égard de NOBILITO d'une clause pénale dont le montant sera d'une fois le montant du dernier salaire brut annuel de la personne concernée.

Article 15 – Durée – Réiliation et conséquences

15.1. Durée du contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Pour chacune des Services confiées au Prestataire, des CP viennent compléter la relation entre les Parties.

15.2. Réiliation

Le Contrat pourra être librement résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant un préavis de trois (3) mois, sauf meilleur accord des Parties. Le point de départ du préavis est la date de première présentation du courrier par les services de La Poste.

15.2. Réiliation fautive

En cas de manquement, par l'une ou l'autre des Parties, à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, la réiliation interviendra de plein

droit, dix (10) jours après une mise en demeure notifiée (date de la première présentation) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolatoire expresse, restée en tout ou partie sans effet et sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

15.3. Conséquence de la réiliation

A l'issue de la réiliation, les Prestations en cours devront être finalisées par le Prestataire et l'ensemble des Livrables devra être remis à NOBILITO.

Dans l'hypothèse où les Parties s'accordent pour que le Prestataire n'aît pas à finaliser les Livrables en cours de réalisation, ce-dernier s'engage à les remettre sur un support exploitable à NOBILITO et il comprend et accepte expressément que NOBILITO collabore avec un prestataire tiers qui, conformément aux droits de propriété intellectuelle cédés, pourra poursuivre le travail, modifier et finaliser le Livrable.

A la cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à remettre immédiatement et spontanément à NOBILITO l'ensemble des éléments qui lui auront été remis par celle-ci dans le cadre de l'exécution du Contrat, sans en conserver de copie.

Article 16 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans le présent Contrat découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter son obligation et s'en justifier auprès de celle-ci.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations reciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

A cet effet, la Partie empêchée ouvrira l'autre de la reprise de son obligation par tout moyen de communication. Si l'empêchement est définitif ou s'il dépasse une durée de 60 jours, les commandes concernées seront purement et simplement résolues.

Article 17 – Données personnelles

17.1. Traitement des données personnelles du Prestataire par NOBILITO

Les données personnelles recueillies par NOBILITO (nom, prénom, email, téléphone, adresse) sont indispensables pour gérer la relation avec Le Prestataire. Le traitement desdites données a pour base légale le respect des obligations contractuelles (et précontractuelles) et légales.

NOBILITO conserve les données uniquement pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation légale en vigueur.

Les données traitées sont destinées aux membres de l'équipe NOBILITO intervenant dans la relation et, le cas échéant, à ses prestataires indispensables à l'exécution des prestations. A aucun moment, elles ne sont vendues, partagées ou communiquées à des tiers à des fins commerciales ou de prospection. En outre, elles ne sont pas transmises en dehors du territoire de la communauté Européenne.

NOBILITO prend toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Le cas échéant, NOBILITO informera Le Prestataire dans les meilleurs délais.

Dans les conditions définies au sein du RGPD et de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juillet 2018, v dispose sur les données personnelles le concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité et du droit de retirer son consentement à tout moment.

Ces droits peuvent être exercés via l'adresse email dpo@nobilito.fr ou par voie postale directement au responsable de traitement : SAS NOBILITO – DPO – 96 boulevard de la Prairie au Duc – 44200 Nantes. Des pièces complémentaires (ex : CN) permettant de valider l'identité du demandeur pourront être demandées. Elles seront supprimées dès la vérification effectuée.

Enfin, Le Prestataire dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

17.2. Traitement des données personnelles des clients NOBILITO par Le Prestataire

Dans le cadre de l'exécution des prestations, Le Prestataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte de NOBILITO.

Le cas échéant, NOBILITO transmettra ses consignes au Prestataire en temps utile.

En tout état de cause, Le Prestataire s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel uniquement pour l'exécution des Prestations ;
- Traiter les données conformément aux instructions que NOBILITO lui aura fournies ;
- Garantir la confidentialité desdites données ;
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité suffisantes au regard des connaissances techniques actuelles en matière de sécurisation ;
- Veiller à ce que les personnes habilitées à traiter lesdites données en vertu des présentes Conditions s'engagent à respecter la confidentialité et qu'elles soient formées en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Aider NOBILITO à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées (droit

d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité). En tout état de cause, Le Prestataire ne pourra répondre directement à la demande d'une personne concernée que sur instruction de NOBILITO ;

- Notifier à NOBILITO, par email, dans les meilleurs délais avec un objectif de ne pas dépasser 24 heures à compter du moment où il en a connaissance, toute violation de données à caractère personnel. La notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à NOBILITO, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;
- Accompagner NOBILITO lors de la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et, le cas échéant, pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle ;
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de NOBILITO et ce en sa qualité de Prestataire ;
- Appliquer les principes du Privacy by Design lorsqu'il élaborera ses prestations ;
- Fournir, le cas échéant, l'ensemble de la documentation nécessaire pour démontrer le respect des obligations imposées par le RGPD.

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, NOBILITO autorise Le Prestataire à faire appel à des Prestataires ultérieurs pour réaliser l'hébergement desdites données. Le Prestataire s'est assuré et garantit que ses Prestataires présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles pour que l'hébergement des données notamment réponde aux exigences du RGPD.

17.3. Propriété des données – Sort des données

Les données générées et collectées lors de l'exécution des prestations restent la propriété de NOBILITO. A l'issue de la relation contractuelle, Le Prestataire s'engage à les supprimer.

Article 18 – Autres stipulations

18.1. Déclaration d'indépendance réciproque

Les Parties sont et demeureront pendant toute la durée du contrat, des Prestataires commerciaux et professionnels indépendants.

Le pouvoir de contrôle de la qualité des Services sous-traités attribué à NOBILITO inhérent à la nature du contrat de sous-traitance n'implique aucun lien de subordination entre NOBILITO et Le Prestataire, ce dernier demeurant totalement indépendant et assurant les risques de sa propre activité.

18.2. Comportement loyal et de bonne foi

Les Parties s'engagent à se comporter comme des Prestataires loyaux et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre partie, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du contrat. Le Prestataire s'oblige à adopter ce comportement loyal envers le Client Final.

18.3. Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations du contrat n'entraînerait l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général du contrat.

En cas d'annulation d'une des stipulations du contrat, considérée comme non substantielle, les Parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

Article 19 – Compliance et raison d'être

Dans le cadre de sa raison d'être – « Nous rendre heureux de communiquer » – et de sa qualité d'entreprise à mission, la Société s'engage à générer un impact social, sociétal et environnemental positif. Elle invite ses partenaires et fournisseurs à partager cette ambition en veillant, dans le cadre de leurs relations avec la Société, à adopter des pratiques professionnelles respectueuses des personnes, de l'éthique et de l'environnement, et à contribuer, chacun à leur niveau, à une économie durable et responsable. De manière générale, les partenaires fournisseurs et sous-traitants s'engagent à prendre connaissance de la compliance Nobilito, consultable à l'adresse suivante : nobilito.fr/compliance et particulièrement à ratifier, par l'acceptation des présentes, la charte éthique et déontologique et la charge d'achat responsable.

Article 20 – Loi applicable / Attribution de juridiction

Tous les litiges auxquels le contrat conclu entre nobilito et Le Prestataire pourraient donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, ses conséquences seront soumis au tribunal de commerce de nantes sauf disposition d'ordre public allouant une compétence particulière et notamment aux litiges en matière de propriété intellectuelle pour lesquels compétence est attribuée au Tribunal Judiciaire de Rennes.

Les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Article 21 – Signature électronique

Le présent Contrat est signé électroniquement par les Parties, à la date indiquée dans le certificat électronique, et dans des conditions conformes à l'article 1367 du Code civil. Les Parties reconnaissent que le présent Contrat, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.